



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LPO Jean-Baptiste VUILLAUME  
Ecole Nationale de Lutherie  
MIRECOURT 88



## CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE MUSEE DE MIRECOURT ET L'ECOLE NATIONALE DE LUTHERIE (LYCEE JEAN BAPTISTE VUILLAUME) DE MIRECOURT

Entre :

le lycée JEAN BAPTISTE VUILLAUME DE MIRECOURT, représenté par Madame Valérie BEAUSERT-LEICK, Proviseure, autorisée à cet effet aux termes d'une décision du Conseil d'administration en date du 10 septembre 2024,

d'une part,

et,

La Communauté de communes Mirecourt Dompain, sise 32 rue du Général Leclerc, 88500 MIRECOURT, représentée par la Présidente, Mme Nathalie BABOUHOT, autorisée en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 8 Juillet 2020,

désignée ci après par le vocable « la CCMD »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention :**

La présente convention a pour objectif de permettre l'accueil et le développement de projets artistiques, culturels et « scientifiques » en direction des publics lycéens engagés notamment au sein des Enseignements Artistiques et Culturels.

La présente convention a également pour objectif de permettre aux étudiants de « l'École nationale de Lutherie » du Lycée Jean-Baptiste Vuillaume, d'accéder à la collection et aux ressources du Musée de Mirecourt en complément de l'enseignement qui leur est dispensé, sous la responsabilité de leurs professeurs.

Considérant que le Musée de Mirecourt, établissement intercommunal, labellisé *musée de France*, dispose des ressources nécessaires (collection instrumentale, documentation, archives et personnel scientifique) et compte tenu de la proximité géographique de ce lieu de conservation et de valorisation du patrimoine, la présente convention fixe le cadre de cet accès aux ressources du musée.

## **Article 2 : Contexte de la collaboration**

L'équipe scientifique du Musée de Mirecourt accueillera les élèves concernés et leurs professeurs dans le cadre des missions permanentes dévolues à un *musée de France*, définies dans le Code du patrimoine<sup>1</sup> (Livre IV, Titre IV, chap. 1) à savoir :

- Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- Les rendre accessibles au public le plus large ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- Contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche.

L'accueil des élèves et le temps qui leur est consacré est compris dans les missions de l'équipe du musée, dans la mesure de ses disponibilités.

## **Article 3 : Destinataires de la collaboration et indications de contenu**

D'une part, les actions prévues dans le cadre de la collaboration concernent les élèves du lycée, de la seconde à la terminale.

Sur la base de quelques actions déjà expérimentées, des projets menés dans le cadre de dispositifs d'Éducation artistique et culturelle peuvent être envisagés avec les différentes options du lycée, en lien avec l'équipe pédagogique.

Le Musée de Mirecourt propose également d'accueillir les élèves des différents niveaux d'enseignement pour des visites thématiques, dans le cadre scolaire. Les thématiques de visites peuvent être co construites avec l'enseignant qui sollicite le musée.

Il est à envisager qu'un membre de l'équipe du musée intervienne au lycée, dans les classes ou lors d'événements particuliers, pour présenter ses actions destinées au public lycéen en dehors du temps scolaire.

D'autre part, les actions prévues dans le cadre de la collaboration concernent les élèves des trois promotions de l'école (CAP, DMA1 et DMA2).

Les actions proposées seront définies entre le Musée de Mirecourt et l'École de lutherie en début de chaque année scolaire, entre l'équipe du musée et les enseignants et/ou formateurs des élèves, avec l'accord de la présidente de la CCMD et de la proviseure du lycée. Un calendrier prévisionnel sera établi en concertation.

Sur la base de quelques actions déjà expérimentées, les propositions suivantes pourraient être envisagées :

- Pour les élèves en CAP :
  - Première séance : Présentation du musée et de ses missions : généralités (une ou deux séances) par l'équipe du musée (durée : 2 heures)
  - Deuxième séance : Présentation des apports possibles du musée en direction des élèves-luthiers (collections comme sujets de mémoire ou de petites expositions, participation à la programmation culturelle et à la vie du musée, ...) par l'équipe du musée (durée : 2 heures)

Calendrier : premier trimestre pour les 2 séances.

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006074236/>

- Pour les élèves en DMA 1 :
  - Atelier de « relevé d'instruments » proposé par Anne Sophie TRIVIN, luthière, régisseuse de la collection du musée.  
Les relevés s'effectuent sur des instruments de la collection du musée, en collaboration avec le professeur de lutherie, dans le cadre de la réflexion sur le projet DMA2.  
L'atelier a lieu en dehors du temps scolaire, par groupe de 2 à 3 élèves (durée : 4 heures)

Calendrier : début du 1<sup>er</sup> trimestre

  - Consultation d'instruments de la collection du musée dans le cadre du choix d'instruments pour le projet DMA2 dans le cadre d'un cours et accompagné d'un enseignant.

Calendrier : deuxième trimestre

  - Dans le cadre du mémoire de fin d'étude, intervention de Mathilde ROMARY, docteure en histoire, chargée du projet culturel du musée : présentation des ressources, conseils d'organisation pour accéder aux ressources (ressources accessibles en ligne, utilisation des instruments de recherche et préparation de sa visite aux archives ou en bibliothèques (durée : 2h).

Calendrier : troisième trimestre
  
- Pour les élèves en DMA 2 :
  - Intervention de Mathilde ROMARY (docteure en histoire, chargée du projet culturel du musée) dans le cadre du travail sur le mémoire professionnel : l'importance de l'éthique dans la recherche (comment citer les références dans son propos, comment présenter ses sources et sa bibliographie (durée : 1h30)

Calendrier : premier trimestre

  - Prise en main de logiciels utiles dans la recherche documentaire : présentation des options de rédaction d'un travail de recherche dans Word ; Zotero, logiciel de traitement bibliographique (durée : 1h30).

Calendrier : premier trimestre

  - Ateliers pratiques avec Mathilde ROMARY à partir de la rédaction de la partie historique du mémoire professionnel en cours : questions pratiques

Calendrier : fin du deuxième / début du troisième trimestre
  
- Pour tous les élèves : hors temps scolaire, sur la base du volontariat et sur l'ensemble des trois niveaux de formation.
  - Ateliers participatifs pour la valorisation de la collection du musée :
    - ↳ Accompagnement à la création d'expositions dossiers (instruments, luthiers, musiciens)
    - ↳ Valorisation des expositions auprès des publics du musée.
  - Participation des élèves au choix du programme annuel culturel du musée
  - Invitation des élèves aux concerts, spectacles et rencontres organisées dans le cadre du programme annuel culturel du musée
  - Journée d'étude thématique annuelle avec publication :

Avec la perspective d'enrichir la formation, les professeurs et l'équipe du musée co construisent le programme de cette journée d'étude : thématiques, domaines de recherche (approches scientifique, technique, historique, anthropologique, etc.), intervenants.

Ces propositions ne sont pas exhaustives et peuvent être modifiées et enrichies avec l'accord des deux parties.

#### **Article 4 : Engagement préalable**

Les deux parties s'engagent à respecter le programme et le calendrier établi. En cas d'indisponibilité de l'une ou l'autre des parties, il convient d'en avertir l'autre au moins 15 jours à l'avance.

À la fin de chaque année scolaire, les deux parties s'engagent à faire l'évaluation des interventions réalisées et à convenir de la suite à donner pour l'année suivante.

#### **Article 5 : Modalités financières et matérielles**

Dans cette collaboration, la CCMD met à disposition l'équipe du Musée de Mirecourt sans contrepartie financière. En retour, l'école de lutherie s'engage à valoriser et communiquer sur ce partenariat dès qu'elle en aura l'occasion.

La CCMD pourra solliciter des subventions pour le soutien de l'une ou l'autre des actions envisagées (journées d'étude, publications, par exemple).

En retour, le lycée JB Vuillaume met à disposition auprès de l'équipe du Musée de Mirecourt, en fonction des besoins et à titre gratuit, la salle de l'Auditorium et la salle « archèterie » sur temps et hors temps scolaire ainsi que toute autre salle en fonction des disponibilités et des demandes.

#### **Article 6 : Évaluation des actions menées**

Un bilan des différentes actions menées sera élaboré à la fin de chaque année scolaire par les différents acteurs du projet (équipe du musée, équipe pédagogique de l'école nationale de lutherie et les étudiants).

#### **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à compter du 1er septembre 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire, en juillet 2025 et sera reconduite chaque année.

#### **Article 8 : Juridiction compétente en cas de litige :**

En cas de difficulté dans l'application de la présente convention, les parties s'obligent à tenter une conciliation préalablement à toute action contentieuse, le cas échéant en désignant d'un commun accord, un tiers ayant pour mission de les aider pour trouver un accord amiable.

A défaut de conciliation, tous les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Nancy.

Fait à Mirecourt, en deux exemplaires le 10 septembre 2024

La Provisoire du  
Lycée Jean Baptiste Vuillaume



La Présidente de,  
La Communauté de Communes Mirecourt Dompierre

